



# CONSEIL MUNICIPAL – LISTE DES DELIBERATIONS

## SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2025

### COMMUNE DE CHESSY

Mise en ligne le 17/12/2025

#### Présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLLET, POURCHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Pouvoirs :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### Secrétaire de séance :

Madame Isabelle POILPRET

#### Quorum :

Membres du Conseil municipal en exercice : 29  
Membres du Conseil municipal présents et représentés : 26  
Membres du Conseil municipal absents non représentés : 3

## Liste des délibérations prises :

- 2025-079** Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 novembre 2025 / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-080** Installation d'une nouvelle conseillère municipale / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-081** Mise à jour de la composition des commissions communales / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-082** Désignation d'un délégué de la caisse des écoles / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-083** Admissions en non-valeurs – budget gestion immobilière / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-084** Décision modificative n°2 – Budget annexe Gestion Immobilière (exercice 2025) / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-085** Demande de subvention: association Unis contre les myopathies (événement Téléthon) / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-086** Ouverture anticipée des crédits en investissement – budget principal de la commune/ **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-087** Versement d'un acompte sur la subvention 2026 octroyée à l'association « Ecole de Musique » / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-088** Débat et rapport d'orientations budgétaires 2026 / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-089** Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire, des centres de loisirs et accueils périscolaires / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-090** Renouvellement de la convention triennale d'objectifs – école de musique de Chessy / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-091** Renouvellement de la convention pour la médecine professionnelle avec le centre de gestion de Seine-et-Marne / **adoptée à l'unanimité des présents**

**2025-092** Adhésion à la convention unique annuelle 2026 relatives aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriales / **adoptée à l'unanimité des présents**

**Fin de la séance à 21h55**

Chessy, 12 décembre 2025





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.079

Date de convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Nombre de votants : 25

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLLET, POURCEHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICIARA

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET      **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2025.**

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-12-01 relative à la mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal ;

Considérant que la dernière séance du conseil municipal a eu lieu le 14 novembre 2025 ;

Considérant que le procès-verbal de ladite séance du Conseil municipal a été rédigé et transmis aux membres du Conseil municipal dans les délais légaux ;

Accusé de réception en préfecture  
077-21770119-20251217-DEL\_2025\_079-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.079

Considérant qu'aucune observation ni correction n'a été formulée par les membres du Conseil municipal concernant le procès-verbal ;

Considérant qu'aucune objection n'a été soulevée lors de l'examen de ce procès-verbal ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 novembre 2025, tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_079-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.080

Date de convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Nombre de votants : 26

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLET, POURCEHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGAUD, LAURENT, Dichiara, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri Dichiara

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-4 et L.2122-15 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 alinéa 1<sup>er</sup> ;

Considérant qu'un poste de conseiller municipal est vacant consécutivement au décès de Mme Maithée URETA le 4 novembre 2025 ;

Considérant que Madame Priscilla TUROCHE, en qualité de suivante sur la liste « Chessy, une passion commune » a été appelée à siéger au sein du Conseil municipal ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_080-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.080

Considérant que Madame Priscilla TUROCHE a fait part de son accord ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation de Madame Priscilla TUROCHE en qualité de conseillère municipale ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de l'installation de Madame Priscilla TUROCHE en qualité de conseillère municipale.

**PREND ACTE** également de la modification du tableau du Conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_080-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.081

Date de convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 28

Membres présents : 24

Nombre de votants : 26

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLET, POURCEHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET

**Mise à jour de la composition des commissions communales**

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants et L. 5211-6-1 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-06-02 en date du 12 juin 2020 relative à la composition des commissions communales ;

Vu les délibérations n°2020-10-03 en date du 2 octobre 2020, n°2021-09-03 en date du 29 septembre 2021, n°2022-03-01 en date du 18 mars 2022, n°2022-11-04 en date du 25

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_081-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.081

novembre 2022, n°2023-02-01 en date du 17 février 2023 et n°2024-015 en date du 5 avril 2024 relatives à la mise à jour de la composition des commissions communales ;

Considérant que le Conseil municipal a adopté la mise en place de commissions communales, dont la composition a été arrêtée comme suit :

Transport, Travaux, Voirie, Bâtiment	E. LAURENT, M. ALLEMANDOU, P. WURTZ, E. POURCHET, B. SCHUMACHER, A. POUPART, B. GUILLAUME, P. LENGET, C. VERGNAUD, JP GALLARDO, S. BOULANGER, C. MARSAUD, F. CACHEUX
Urbanisme, Aménagement, Cadre de vie Environnement, Développement durable	M. CAMBRAYE, M. TARTARE, M. ALLEMANDOU, P. WURTZ, B. SCHUMACHER, C. MARSAUD, F. CACHEUX, A. POUPART, C. VERGNAUD, C. VUITTENEZ, P. LENGET, E. POURCHET, F. TIMBRANDY, JP GALLARDO, S. BOULANGER, E. LAURENT, B. GUILLAUME, B. FROMEAUX, PH DICHIARA, JC MANETTI
Vie locale : Commerces, Vie associative, Evènement, Nouveaux Habitants, Animation	M. TARTARE, M. ALLEMANDOU, S. LECOLLE, C. MARSAUD, F. CACHEUX, D. CHARDONNIERAS, M. BALCON, M. URETA, L. HENRY, JP GALLARDO, O. SECK, S. BOULANGER, F. TIMBRANDY, M. AMEDDAH, PH DICHIARA, JC MANETTI
Prévention – Sécurité	E. LAURENT, M. ALLEMANDOU, O. SECK, F. CACHEUX, A. POUPART, I. POILPRET, P. LENGET, L. HENRY, JP GALLARDO, S. BOULANGER, B. SCHUMACHER, C. MARSAUD
Affaires scolaires et périscolaires	E. POURCHET, S. BOULANGER, D. CHARDONNIERAS, B. GUILLAUME, M. BALCON, M. URETA, P. LENGET
Jeunesse	E. POURCHET, B. FROMEAUX, P. LENGET, M. URETA, M. BALCON, S. LECOLLE, JP GALLARDO, S. BOULANGER, M. AMEDDAH, D. CHARDONNIERAS, JC MANETTI
Communication	M. TARTARE, E. LAURENT, M. ALLEMANDOU, C. MARSAUD, F. CACHEUX, A. POUPART, B. GUILLAUME, P. LENGET, L. HENRY, C. VERGNAUD, S. BOULANGER, JP. GALLARDO, M. CAMBRAYE
Culture	M. CAMBRAYE, M. TARTARE, E. LAURENT, E. POURCHET, B. GUILLAUME, B. FROMEAUX, P. LENGET, S. BOULANGER, C. VERGNAUD, M. AMEDDAH
Sport	O. SECK, B. GUILLAUME, B. FROMEAUX, E. LAURENT, L. HENRY, F. TIMBRANDY, S. BOULANGER, JP. GALLARDO, M. AMEDDAH, JC MANETTI
Finances	M. CAMBRAYE, E. POURCHET, S. LECOLLE, A. POUPART, P-H DICHIARA, C. VUITTENEZ, B. FROMEAUX, C. MARSAUD, F. CACHEUX, E. POURCHET, I. POILPRET, D. CHARDONNIERAS, M. AMEDDAH

Considérant que Madame Priscilla TUROCHE, nouvellement installée, a émis le souhait d'intégrer les commissions suivantes :

- Vie locale : commerces, vie associative, évènement, nouveaux habitants, animation
- Jeunesse
- Communication

Accusé de réception en préfecture  
077-21770119-20251217-DEL\_081-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.081

- Sport;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la mise à jour de la composition des commissions communales.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_081-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.082

Date de convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Nombre de votants : 26

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLET, POURCEHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, Dichiara, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri Dichiara

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET

Désignation d'un délégué de la caisse des écoles.

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-05-08 en date du 28 mai 2020 relative à l'élection et la désignation des délégués de la Caisse des écoles ;

Vu la demande de Madame Isabelle POILPRET en date du 13 novembre 2025 en vue d'intégrer le conseil d'administration de la Caisse des écoles ;

Considérant que la Caisse des Écoles est administrée par un Comité présidé par le maire, et composé notamment de six membres élus par le Conseil Municipal en son sein ;

Accusé de réception en préfecture  
077-21770119-20251217-DEL\_2025\_082-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.082

Considérant que le Conseil Municipal a, par délibération motivée, porté le nombre de ses représentants au sein de la Caisse des Écoles à six membres titulaires ;

Considérant qu'un poste de membre titulaire du Conseil Municipal au sein de la Caisse des Écoles est actuellement vacant ;

Considérant la candidature de Madame Isabelle POILPRET pour pourvoir ce poste vacant ;

L'exposé du rapporteur entendu,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**ELIT** Madame Isabelle POILPRET en qualité de membre titulaire du Conseil municipal au sein du Comité de la caisse des écoles, en remplacement du siège vacant.

**PRECISE** que le mandat de Madame Isabelle POILPRET prendra effet immédiatement et cessera lors du renouvellement du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_082-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.083

Date de convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Nombre de votants : 26

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLET, POURCHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET

**Admissions en non-valeurs de titres définitivement irrécouvrables – budget gestion immobilière.**

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 1617-5 relatif à l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables ;

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 (ou M14) applicable, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le Comptable Public, après mise en œuvre des procédures de recouvrement forcé restées sans effet ou consécutives à une procédure de surendettement des débiteurs ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_083-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.083

Considérant sa demande formelle d'admission en non-valeurs pour le Budget annexe Gestion Immobilière ;

Considérant que cette admission a uniquement pour objet de faire sortir la créance irrécouvrable de la comptabilité du budget, mais ne fait pas obstacle à d'éventuelles poursuites ultérieures en cas de retour à meilleure fortune du débiteur ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 46 217,03 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_083-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.084

Date de convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Nombre de votants : 26

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLET, POURCHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET

**Décision modificative n°2 – Budget annexe Gestion Immobilière (exercice 2025)**

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 1612-1 ;

Vu le budget Annexe Gestion Immobilière de la commune de Chessy pour l'exercice 2025 ;

Considérant que l'exécution du budget primitif nécessite, en cours d'exercice, des ajustements de crédits résultant de l'enregistrement de dépenses nouvelles, notamment l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables ;

Considérant que le présent projet de décision modificative n° 2 concerne le Budget Annexe Gestion Immobilière et prévoit les réajustements détaillés ci-après, assurant l'équilibre budgétaire global :

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_084-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.084

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 011 Article 60612	Fournitures non stockables – Energie - Electricité	- 15 000,00 €
Chapitre 011 Article 60632	Fournitures non stockées – Fournitures de petits équipements	- 5 000,00 €
Chapitre 011 Article 615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	- 19 100,00 €
Chapitre 011 Article 617	Etudes et recherches	+ 1 100,00 €
Chapitre 65 Article 6541	Créances admises en non-valeur	- 2 500,00 €
Chapitre 65 Article 6542	Créances éteintes	+ 46 500,00 €
Chapitre 65 Article 65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	- 6 000,00 €
<b>Total : FONCTIONNEMENT – DEPENSES</b>		<b>+ 0,00 €</b>

INVESTISSEMENT	DEPENSES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 21 Article 21321	Constructions immeubles de rapport	- 400 000,00 €
Chapitre 21 Article 21352	Installations générales des constructions : bâtiments privés	- 5 000,00 €
Chapitre 21 Article 21534	Réseaux d'électrification	+ 5 000,00 €
Chapitre 23 Article 2313	Constructions (en cours)	+ 480 000,00 €
<b>Total : INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>		<b>+ 80 000,00 €</b>

INVESTISSEMENT	RECETTES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 13 Article 1321	Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	+ 80 000,00 €
<b>Total : INVESTISSEMENT – RECETTES</b>		<b>+ 80 000,00 €</b>

L'exposé du rapporteur entendu,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la décision modificative n° 2 du Budget Annexe Gestion Immobilière de l'exercice 2025, telle que présentée dans les tableaux ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture  
 077-21770119-20251217-DEL\_2025\_084-DE  
 Date de télétransmission : 17/12/2025  
 Date de réception préfecture : 17/12/2025

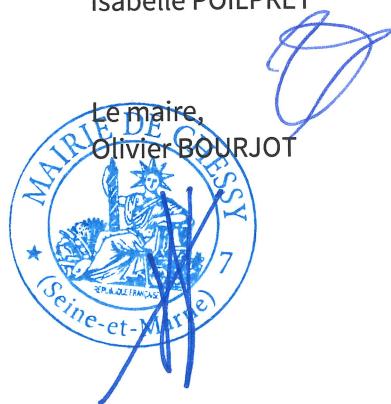
## Délibération n° 2025.084

**PRÉCISE** que cette décision modificative n'entraîne aucune augmentation de crédits ni de recettes nouvelles et assure l'équilibre des sections.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_084-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.085

Date de convocation : 05/12/2025	Date d'affichage : 05/12/2025
----------------------------------	-------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 24	Nombre de votants : 26
--------------------------	-----------------------	------------------------

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLET, POURCHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA

**Absents :**

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

**A été élue secrétaire :**

Madame Isabelle POILPRET

OBJET	<b>Subventions aux associations : association Unis contre les myopathies (événement Téléthon))</b>
-------	--

**Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-29 et

L. 1611-1 relatifs aux attributions du Conseil Municipal et à l'attribution des subventions ;

Vu les délibérations n° 2025-004 en date du 7 février 2025 et n° 2025-052 en date du 3 octobre 2025 relatives aux subventions attribuées aux associations ;

Considérant que l'association « Unis contre les myopathies » contribue, par son événement « Téléthon », à une œuvre d'intérêt général majeure et au dynamisme solidaire de la vie communale ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_085-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.085

Considérant qu'il convient de soutenir cette association pour l'organisation de son événement annuel en 2025 ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### Le conseil municipal, à l'unanimité :

**ATTRIBUE** au titre de l'année 2025, une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Unis contre les myopathies » pour l'organisation du Téléthon.

**DIT** que la dépense est imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif communal sous les articles et chapitres correspondants.

**AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_085-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.086

Date de convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Nombre de votants : 26

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLET, POURCHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET

Ouverture anticipée de crédits en investissement – budget principal  
de la commune et budget annexe gestion immobilière

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L. 2121-29 et L. 1612-1 relatifs à l'exécution du budget et à l'autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif ;

Vu l'instruction M57 applicable aux communes pour l'établissement des budgets ;

Rappelant qu'en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT, les collectivités locales sont autorisées à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25 % des crédits ouverts à ce titre au budget de l'exercice précédent (hors restes à réaliser 2025 et hors Chapitre 16) ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_086-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.086

Rappelant que les crédits de dépenses d'investissement inscrits au titre de l'exercice 2025 s'élevaient à :

- 6 312 006,10 € pour le Budget Principal (25 % de 25 248 024,41 €)
- 134 624,87 € pour le Budget Annexe Gestion Immobilière (25 % de 538 499,50 €) ;

L'exposé du rapporteur entendu,

Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits en investissement pour l'année 2026 pour le budget principal de la commune et pour le budget annexe Gestion immobilière.

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater hors restes à réaliser les dépenses d'investissement décrites dans les tableaux ci-après avant le vote du budget primitif 2026.

#### **Budget Principal :**

<b>CHAPITRE</b>	<b>CREDITS 2025 (hors restes à réaliser)</b>	<b>AUTORISATION 2026</b>
<b>Chap. 20 – Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	354 000,00 €	<b>88 500,00 €</b>
<b>Chap. 21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	3 874 782,26 €	<b>968 695,56 €</b>
<b>Chap. 23 – Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	21 019 242,15 €	<b>5 254 810,54 €</b>
<b>TOTAL</b>	25 248 024,41 €	<b>6 312 006,10 €</b>

#### **Budget Gestion Immobilière :**

<b>CHAPITRE</b>	<b>CREDITS 2025 (hors restes à réaliser)</b>	<b>AUTORISATION 2026</b>
<b>Chap. 21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	538 499,50 €	<b>134 624,87 €</b>
<b>TOTAL</b>	538 499,50 €	<b>134 624,87 €</b>

**PRECISE** que les crédits utilisés seront inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le \_\_\_\_\_  
et de la publication ou de la notification le \_\_\_\_\_

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
17/12/2025 119-20251217-DEL\_086-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date d'accusation préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.087

Date de convocation : 05/12/2025	Date d'affichage : 05/12/2025
----------------------------------	-------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29	Membres présents : 24	Nombre de votants : 26
--------------------------	-----------------------	------------------------

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLLET, POURCHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET	Versement d'un acompte sur la subvention 2026 octroyée à l'association « Ecole de Musique »
-------	---

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2121-29 relatif aux délibérations du conseil municipal ;

Vu l'article L. 1611-1 du CGCT relatif à l'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'Instruction Comptable M.57 relative au versement d'acomptes de subventions ;

Accusé de réception en préfecture  
077-21770119-20251217-DEL\_2025\_087-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.087

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2025 portant inscription des subventions aux associations, et notamment l'attribution d'une subvention de **65 890 €** à l'association "École de musique" pour l'année 2025 ;

Considérant le rôle essentiel des associations locales, et notamment de l'association "École de musique", dans la vitalité culturelle, éducative et sociale de la Commune ;

Considérant la volonté de la Commune de soutenir activement la vie associative, notamment par l'octroi de subventions de fonctionnement ;

Rappelant que la délibération fixant la répartition définitive des subventions pour l'exercice 2026 sera soumise au vote du Conseil Municipal au cours du premier trimestre 2026, les dossiers de demande étant en cours d'instruction ;

Considérant que l'association "École de musique" est confrontée, dès le début de l'année 2026, à des charges de fonctionnement permanentes (salaires, loyers, etc.) qui nécessitent un soutien financier anticipé ;

Rappelant que le montant de la subvention de fonctionnement versée à cette association au titre de l'année 2025 s'élevait à 65 890 € ;

Considérant que l'association a formulé une demande de versement d'un acompte pour l'année 2026 d'un montant de 22 000 € ;

Considérant qu'il est d'usage et conforme aux règles budgétaires de limiter l'acompte à un maximum de 4/12ème de la subvention votée l'exercice précédent. Dans le cas présent, ce qui est proche du montant sollicité ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**VERSE**, dès le mois de janvier 2026, à l'association Ecole de musique un acompte sur la subvention qui lui serait octroyé au titre de l'année 2026.

**FIXE** le versement de cet acompte jusqu'au maximum de 4/12ème de la subvention de fonctionnement versée au titre de l'année 2026.

**DIT** qu'au cas où le conseil municipal déciderait de ne pas octroyer de subvention ou d'octroyer une subvention d'un montant inférieur, au titre de l'année 2025 à cette association, cet acompte serait à reverser à la commune durant l'exercice en cours.

**DECIDE** de verser à l'association école de musique acompte conformément à la demande de l'association, à savoir 22 000 €.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_087-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.087

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif communal de l'année 2026 lors de son adoption.

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_087-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.088

Date de convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Nombre de votants : 26

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLLET, POURCHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGAUD, LAURENT, Dichiara, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri Dichiara

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE

Monsieur Benoît FROMEAUX

Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET

Débat et rapport d'orientation budgétaire 2026

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles :

- L.2121-12 relatif à la convocation et à l'ordre du jour des séances ;
- L.2121-20 et L.2121-21 relatifs aux modalités de délibération ;
- L.2312-1 et L.3312-1 relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour les communes et les départements (par analogie pour le formalisme) ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, et plus particulièrement son article 107 qui précise le contenu du rapport de présentation du DOB ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal, notamment son article 26 encadrant l'organisation du DOB ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_088-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.088

Vu le rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2026 et ses annexes, présentant notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette de la Commune ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances, réunie le 20 novembre 2025, sur ces orientations budgétaires ;

Considérant que la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une formalité substantielle et un préalable indispensable à la préparation et au vote du Budget Primitif 2026 de la Commune, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

Rappelant que la Loi NOTRe précise que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport complet, présenté par Monsieur Pierre-Henri DICHIARA, conseiller municipal délégué aux Finances ;

Considérant que ce rapport présente les axes stratégiques de la Commune et les perspectives financières de l'exercice à venir, incluant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, et les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette ;

Considérant que toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à l'organisation de ce débat ont été respectées ;

L'exposé du rapporteur entendu,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire à l'appui du rapport d'orientations budgétaires et ses annexes, présenté par Monsieur Pierre-Henri DICHIARA, conseiller municipal délégué aux finances.

**EN VALIDE** les orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
017-117701119-20251217-DEL\_2025\_088-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.089

Date de convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Nombre de votants : 26

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLET, POURCHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET

**Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire, des centres de loisirs et accueils périscolaires**

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la restauration scolaire, des centres de loisirs et des accueils périscolaires en vigueur ;

Vu la nécessité d'assurer un encadrement cohérent et sécurisé des enfants durant le temps méridien et les temps périscolaires ;

Considérant que le personnel communal assure l'encadrement des enfants au cours du repas et participe aux activités de détente, de loisirs et d'animation de 11h30 à 13h20 ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_089-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.089

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'apporter des précisions et de renforcer certaines dispositions du règlement intérieur afin d'assurer une organisation adaptée et équitable du service ;

Considérant qu'il convient de préciser les conditions d'accès à la restauration scolaire et aux activités périscolaires, ainsi que les modalités d'application du tarif extérieur,

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire, des centres de loisirs et des accueils périscolaires.

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_089-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.090

Date de convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Nombre de votants : 26

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLET, POURCHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET

**Renouvellement de la convention triennale d'objectifs - école de musique de Chessy**

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-29 et L.1611-1 relatifs aux délibérations du conseil municipal et à l'attribution de subventions aux associations ;

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 fixant l'obligation de conventionnement pour les subventions importantes ;

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, et notamment son article 1er, qui fixe le seuil de conventionnement obligatoire à 23 000 euros ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_090-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.090

Vu la convention triennale précédente conclue avec l'Association École de Musique de Chessy pour la période 2023-2025 ;

Vu le rapport de Madame Michèle CAMBRAYE, Adjointe au Maire en charge de la Culture, rappelant le rôle essentiel de l'association et la nécessité de renouveler le cadre partenarial ;

Vu le projet de Convention Triennale d'objectifs, de partenariat et de financement entre la Commune de Chessy et l'Association École de Musique de Chessy pour la période 2026-2028 (ci-après annexé à la présente délibération) ;

Considérant le rôle fondamental de l'Association École de Musique de Chessy dans l'animation de la vie communale, par la dispensation de cours de formation musicale, de musique d'ensemble et de chants chorales, participant ainsi au développement culturel et artistique du territoire ;

Rappelant que l'aide financière annuelle versée par la commune excède le seuil de 23 000 €, rendant obligatoire la conclusion d'une convention d'objectifs et de financement, conformément aux dispositions du Décret du 6 juin 2001 ;

Rappelant qu'une convention triennale précédente a encadré le partenariat de 2023 à 2025 ;

Considérant la proposition de Madame Michèle CAMBRAYE de renouveler le cadre partenarial pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 afin de pérenniser le soutien communal et de fixer les engagements réciproques des parties ;

Considérant que le projet de convention triennale 2026-2028, soumis à l'approbation, intègre les objectifs souhaités, notamment ceux visant à inscrire les actions de l'École de Musique dans une dimension intercommunale, en cohérence avec l'évolution institutionnelle de l'agglomération du Val d'Europe ;

L'exposé du rapporteur entendu,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le renouvellement de la Convention Triennale d'objectifs, de partenariat et de financement entre la Commune de Chessy et l'Association École de Musique de Chessy pour une durée de trois (3) ans, couvrant la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

**APPROUVE** l'intégralité des termes et conditions de la Convention Triennale d'objectifs, de partenariat et de financement 2026-2028, telle qu'annexée à la présente délibération, et notamment

Les engagements de l'Association relatifs aux effectifs, aux inscriptions, au projet pédagogique (annexé), à la communication et à la recherche de financements.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_090-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.090

Les engagements de la Commune relatifs à la mise à disposition des locaux, du matériel, à la prise en charge des réparations et à l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement.

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer la Convention Triennale d'objectifs, de partenariat et de financement 2026-2028, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_090-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.091

Date de convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Nombre de votants : 26

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLET, POURCHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET

**Renouvellement de la convention pour la Médecine professionnelle  
avec le Centre de Gestion 77**

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et notamment les articles L. 812-3 à L. 812-5 qui imposent aux collectivités territoriales de disposer d'un service de médecine préventive ;

Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment ses articles 10 à 26-1 précisant les missions de ce service ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2121-29 ;

Accusé de réception en préfecture  
077-21770119-20251217-DEL\_2025\_091-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.091

Vu la convention d'adhésion antérieure conclue entre la Commune de Chessy et le Centre de Gestion de Seine-et-Marne (CDG 77) pour le service de médecine professionnelle et préventive ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire (ou l'élu délégué) rappelant les obligations légales et les modalités de renouvellement de l'adhésion pour l'année 2026 ;

Considérant l'obligation légale faite aux collectivités territoriales, en application du CGFP, de mettre en place un service de médecine préventive pour l'ensemble de leurs agents ;

Rappelant que ce service a pour missions principales d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, en assurant notamment leur surveillance médicale (examen d'embauche, examens périodiques) et en conseillant l'autorité territoriale sur les questions d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels ;

Considérant que la Commune de Chessy a fait le choix, depuis plusieurs années, d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de Seine-et-Marne (CDG 77), modalité prévue par la réglementation ;

Considérant que cette adhésion permet à la Commune de bénéficier d'un tarif optimisé, notamment par la mutualisation des consultations dans les locaux de Val d'Europe Agglomération ;

Considérant qu'il est indispensable d'assurer la continuité de cette prestation pour l'année 2026 en renouvelant la convention avec le CDG 77 ;

L'exposé du rapporteur entendu,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2026.

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rattachant

**PRECISE** que les tarifs appliqués seront déterminés dans la grille de tarification, conformément à la future délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le \_\_\_\_\_  
et de la publication ou de la notification le \_\_\_\_\_

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET

Le maire,  
Olivier BOURJOT



Reçus de réception en préfecture  
17/12/2025 0119-20251217-DEL\_2025\_091-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

### Délibération n° 2025.092

Date de convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 5 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Nombre de votants : 26

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUART, POILPRET, HENRY, CAMBRAYE, BALCON, LENGLET, POURCHET, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHIARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, SCHUMACHER, MANETTI, TUROCHE

#### Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe VUITTENEZ, ayant donné pouvoir à Madame Michèle CAMBRAYE  
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHIARA

#### Absents :

Madame Sandrine LECOLLE  
Monsieur Benoît FROMEAUX  
Madame Malika AMEDDAH

#### A été élue secrétaire :

Madame Isabelle POILPRET

OBJET

**Renouvellement de l'adhésion à la convention unique annuelle  
2026 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la  
fonction publique territoriale de Seine-et-Marne**

#### Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et notamment l'article L.452-45 et suivants relatifs aux missions facultatives des Centres de Gestion (CDG) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la convention unique d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne (CDG 77) pour l'année 2026 (ci-annexée à la présente délibération) ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251217-DEL\_2025\_092-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

## Délibération n° 2025.092

Vu le rapport de Monsieur le Maire (ou l'élu délégué) recommandant le renouvellement de cette adhésion ;

Considérant que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne (CDG 77) a pour vocation d'apporter un soutien aux collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines ;

Rappelant que le CDG 77 assure des missions obligatoires (gestion des carrières, organisation des concours, etc.) et des missions facultatives qu'il propose aux collectivités par voie de convention.

Rappelant que les missions facultatives sont multiples et couvrent des domaines variés et essentiels à une bonne gestion des ressources humaines, tels que :

- L'assistance administrative à la gestion des agents ;
- Le recrutement et la mise à disposition de fonctionnaires (temps non complet) ;
- L'action sociale (contrats-cadres santé et prévoyance) ;
- Le conseil juridique et statutaire ;
- La médecine préventive, le handicap et l'inaptitude physique ;
- Les études ergonomiques (maintien dans l'emploi) ;
- La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

Considérant que l'adhésion à cette convention unique pour l'année 2026 est judicieuse et permet à la Commune de bénéficier d'une offre de services spécialisée et adaptée à ses besoins, sans pour autant obliger la Commune à recourir systématiquement à toutes les prestations.

Rappelant qu'en 2024, la Commune a eu un recours effectif à ce dispositif pour des prestations essentielles (formation des représentants du Comité Social Territorial, souscription du contrat d'assurances du personnel, interventions d'ergonomes) ;

L'exposé du rapporteur entendu,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

### Le conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'adhésion à la convention unique pour l'année 2025-2026 relative aux missions facultatives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le \_\_\_\_\_  
et de la publication ou de la notification le \_\_\_\_\_

La secrétaire de séance  
Isabelle POILPRET



Autre(s) décret(s) de réception en préfecture  
07-21-70119-20251217-DEL\_2025\_092-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025